

FEDERATION FRANCAISE DE BILLARD**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION NATIONALE
PROJET SPORTIF FEDERAL (PSF) 2026**

La commission nationale s'est réunie à trois reprises en réunion plénière :

- Le 18/05/2026 pour la présentation des membres du jury, la répartition des dossiers par binômes, la procédure d'évaluation des dossiers et la présentation des documents permettant l'évaluation
- Le 09/06/2026 pour l'affectation des subventions suite aux propositions des binômes
- Le 16/06/2026 pour terminer l'affectation des subventions (2 ligues) puis l'arbitrage nécessaire pour répondre aux critères de l'ANS avec le respect de l'enveloppe de 32 000 € vers les clubs et le solde restant pour les ligues et comités départementaux.

La commission était composée des personnes suivantes :

Nom / Prénom	Fonction	Structure	Courriel
BARBERIS Frédéric	CTN	FFB	dtn@ffbillard.com
CARAN Dominique	Membre CD	CD FFB	dominique.caran@ffbillard.com
CARDINEAU Véronique	Directrice administrative et financière	FFB	ffb@ffbillard.com
FOUCAULT Jean-Jacques	Membre CD	CD FFB	jean-jacques.foucault@ffbillard.com
GOUZIE Renaud	Membre CD	CD FFB	renaud.gouzien@ffbillard.com
LEBOURGEOIS Philippe	Président ligue de Normandie	Ligue	lebourgeois.mp@gmail.com
MEZINO Tony	Membre CD ligue de la Réunion	Ligue	tonymez97429@gmail.com
MILLE Didier	Membre CD ligue des Hauts de France	Ligue	didier.mille59@gmail.com
POUILHE François	Président CDB 64	CDB	francois.pouilhe@wanadoo.fr
QUARTO Lara	Membre CD	CD FFB	Lara.quarto@ffbillard.com
RABAULT Hervé	Président CDB 35	CDB	herve.rabault@orange.fr
RIVIER Patrice	Président de club de Méditerranée, président de la commission d'évaluation	Club	patrice.rivier@gmail.com

Les travaux engagés par la commission ad-hoc ont abouti à acter la répartition de l'enveloppe allouée à la fédération **Française de billard** d'un montant 2026 de **64 000 €**, au regard des critères d'évaluation et de priorisation indiqués dans la note de cadrage PSF 2026 jointe au présent PV.

Au **17/05/2026**, date limite de dépôt des demandes de subventions, la fédération **Française de billard** a reçu et enregistré **34 dossiers** de demandes de subventions.

Après analyse de la présente commission :

- **11** dossiers sont rejetés car non-éligibles dont la liste est présentée en annexe A et B;
- **23** dossiers sont éligibles et font l'objet d'une proposition de subvention dont la liste des bénéficiaires et les montant associés sont présentés en annexe C.

Il est rappelé que cette proposition de répartition doit être transmise à l'Agence nationale du sport pour validation et décision. Cette dernière procèdera à un certain nombre de vérifications : part attribuée aux clubs, sanctuarisation de l'enveloppe en Outre-mer, part allouée aux projets menés en faveur des femmes et des jeunes filles, part allouée aux projets menés en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap (et notamment pour les fédérations ayant la délégation), transparence de la décision (il conviendra à ce titre que la fédération fournisse à l'Agence l'ensemble des CR établis à l'issue de toutes les commissions d'instruction, qu'elles soient territoriales ou nationales),...

Sur la base des résultats de son analyse, l'Agence pourra demander des compléments d'informations à la fédération et/ou procèdera au paiement des subventions proposées par la présente commission.

Ce PV est accompagné d'un compte rendu reprenant des éléments plus détaillés, qualitatifs et quantitatifs, issus des commissions nationales et/ou territoriales pour les fédérations qui ont une gestion décentralisée.

Fait à Abrest, le 19/06/2026

Signature du Président de la commission

Patrice RIVIER

ANNEXE A - Liste des dossiers non éligibles / rejetés

Merci d'indiquer dans la colonne « Objet du rejet », l'un des objets suivants :

- l'association n'a pas de SIRET/SIREN ;
- les informations administratives de l'association ne sont pas conformes ;
- un document obligatoire manque (PV AG, compte de résultat, projet associatif, bilan) ;
- autre (champ libre).

26-0002	Association sportive et culturelle Bonne Garde	Manque le budget de la section billard (omnisport)
26-0007	La jeune France Cholet	Dossier insuffisant présenté par l'omnisport
26-0008	Keep pool Ste Eulalie	Hors champ de subvention achat matériel > 500 €
26-0015	Billard club des Olonnes	Hors champ de subvention achat matériel > 500 €
26-0023	Ecole de billard pays de Lubersac Pompadour	Hors champ de subvention achat matériel > 500 €

ANNEXE B - Liste des dossiers 2026 non retenus

Merci d'indiquer dans la colonne « Objet du refus », l'un des objets suivants :

- le projet à subventionner n'est pas en lien avec les axes prioritaires mis en avant dans la note de cadrage de la fédération ;
- le projet à subventionner n'est pas prioritaire au regard de l'enveloppe territoriale et des autres dossiers présentés ;
- le projet à subventionner n'est pas en adéquation avec les capacités de l'association (humaine, matérielle, financière...) ;
- autre (champs libre).

26-0003	Comité départemental de billard des Alpes Maritimes	le projet à subventionner n'est pas prioritaire au regard de l'enveloppe territoriale et des autres dossiers présentés
26-0022	Association des billarder's blésois	club en grande difficulté, les financements précédents n'ont pas permis au club d'augmenter le nombre de licenciés. Aide demandée à la ligue d'appartenance
26-0025	Ligue de billard des Hauts de France	le projet à subventionner n'est pas prioritaire au regard de l'enveloppe territoriale et des autres dossiers présentés
26-0029	Billard club Joué les Tours	Chute drastique du nombre de licenciés suite à l'arrêt des aides reboost (- 80)
26-0032	Pool perenchinois	Critères non remplis pour création école de billard
26-0034	Comité départemental Loire Atlantique 44	Baisse du nombre de licenciés malgré le soutien financier accordé depuis de nombreuses saisons

ANNEXE C - Liste des dossiers 2026 retenus

Osiris	Nom	Montant demandé	Subv PSF accordée
26-0001	Billard club de Saint Mihiel	2 500 €	2 500 €
26-0004	Ligue de Normandie action 1	3 000 €	1 500 €
	Ligue de Normandie action 2	2 500 €	1 500 €
	Ligue de Normandie action 3	2 000 €	1 500 €
26-0005	Billard club Phocéen	1 700 €	1 700 €
26-0006	Douarnenez sport billard	2 000 €	2 000 €
26-0009	Billard club angevin action 1	14 300 €	1 000 €
	Billard club angevin action 2	2 000 €	1 000 €
26-0010	Académie de billard Thorigné Fouillard action 1	3 000 €	3 000 €
26-0011	Union sportive d'Arnage	2 200 €	2 200 €
26-0012	Comité départemental de billard des Pyrénées Atlantiques 64	3 500 €	3 500 €
26-0013	Billard Club pardisien	2 980 €	2 980 €
26-0014	Eight concept billard club action 1	1 985 €	1 845 €
	Eight concept billard club action 2	1 460 €	1 300 €
26-0016	Ligue de billard de Nouvelle Aquitaine action 1	5 500 €	2 000 €
	Ligue de billard de Nouvelle Aquitaine action 2	3 100 €	1 500 €
	Ligue de billard de Nouvelle Aquitaine action 3	5 500 €	2 500 €
26-0017	Académie de billard de St Pierre	2 000 €	2 000 €

26-0018	Billard club estairois	2 455 €	2 455 €
26-0019	Association sportive et culturelle de la Montagne action 1	3 000 €	1 500 €
26-0020	Billard club arrageois	8 800 €	1 500 €
26-0021	Ligue Occitane de billard action 1	1 500 €	1 500 €
	Ligue Occitane de billard action 2	750 €	750 €
	Ligue Occitane de billard action 3	750 €	750 €
26-0024	Ligue de billard du Centre Val de Loire action 1	5 000 €	2 000 €
	Ligue de billard du Centre Val de Loire action 3	7 000 €	2 000 €
26-0026	Sport billard annoeullinois	2 000 €	2 000 €
26-0027	Billard club avionnais	1 500 €	1 500 €
26-0028	Stade auxerrois	1 520 €	1 520 €
26-0030	Ligue de Bretagne de billard action 1	3 000 €	2 000 €
	Ligue de Bretagne de billard action 2	1 500 €	1 000 €
	Ligue de Bretagne de billard action 3	2 000 €	1 500 €
26-0031	Ligue de la Réunion	2 500 €	2 500 €
26-0033	Ligue de billard Ile de France	9 831 €	4 000 €